



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC LES REPRESENTANTS DES CLUBS

Dans les locaux du Club de Ste SIGOLENE

Date 8 AVRIL 2019

Sous la présidence de : Jean-Pierre DEFOUR

Présents : Jean-Pierre DEFOUR (Président), Elizabeth QUEROL (Secrétaire Générale), Aurélie PAULLAUD (Trésorière), BONNISOL Caroline, Véronique FERAUD. Gilles MONNIER (Promotion Evènementiel), Bernadette JEANTET, Guillaume VINCENT, Sébastien LINGER, Norbert MIVIERE, Sylvain PALLUET, Marc VALLA.

Excusés : Jacques PETIOT (Président Technique), Florence COGNET (Commission organisation des compétitions), Michel GENTIAL, Cédric HAMM.

Absents : Jérôme LISSAT, Michel PAULLAUD, MELENCHON Éric (vice-président Technique), Pascal QUEROL.

Invités : Mehdy BRAHMII,

Représentants des clubs présents : CHAZELLES, MONTBRISON, FEURS, FIRMINY, HAND VALLEES DU GIER, ROCHE St GENEST, HBSEM42, LOIRE-SEMENE, US MONTEIL, HBC PILAT, ROANNE-RIORGES, SCHPG, SAM HANDBALL, SORBIERS/TALAUDIEREHB, BONSON, HBC LA TOUR, SIGOLENOIS, HBC HEANDAIS, AL RENAISON,

Représentants des clubs absents : AL BOEN, AL RICAMARIE, OC ST SAUVEUR,

Le président ouvre la réunion à 19 h 20, en remerciant le club de STE SIGOLENE d'accueillir cette nouvelle réunion plénière avec les représentants des clubs.

L'ordre du jour s'est déroulé avec l'appui de la présentation power point .



Réunion de secteurs (pilotage Comite Loire) :

Cette proposition a pour but de regrouper les clubs de la Loire par secteur géographique, afin que ceux-ci se retrouvent sur des sujets communs (d'animation, d'emploi, de secrétariat, de formation, de problèmes financiers, etc.)- pour une mutualisation des salariés, importance des actions possibles et entraides.

Rien n'est figé au niveau des secteurs, un club peut aller dans un autre groupe

Responsable **secteur Nord** : Jean Pierre DEFOUR

Clubs : **Feurs, Boën, Renaissance, Roanne/Riorges**

Responsable **secteur Centre** : Sylvain PALLUET

Clubs : **Chazelles, Bonson, Saint Heand, Montbrison**

Responsable **secteur Ouest** : Sébastien LINGER

Clubs : **Aurec, Monistrol, Firminy, Ste Sigolène, La Tour.**

Responsable **secteur Sud** : Guillaume VINCENT

Clubs : **SAM, SEM42, Roche, LA Ricamarie, St Sauveur**

Responsable **secteur Est** : Gilles MONNIER

Clubs : **St Chamond, Sorbiers, Vallées du Gier, Pélussin.**



Réunion de bassins (Ligue AURA) :

Un seul club représentant des clubs de la Loire (Firminy) ainsi que Jean Pierre ont assisté à la réunion de bassin qui a eu lieu à Chaspuzac (43). .

Trois réunions étaient programmées :

La COC :

Les clubs présents se sont plaints des déplacements et de l'impact financier.

Pour les poules géographiques ils trouvent qu'elles sont trop nombreuses

Pour les poules de niveau ils souhaitent plus de proximité

Ils se sont plaint également de la communication désastreuse de la COC et regrettent la confiance qu'il y avait avec les comités .

La formation :

La ligue a expliqué les prochaines réformes mais sans donner de support sous prétexte que tout n'est pas encore validé.

L'arbitrage :

Seul Boris Thiébaud était présent et il a surtout parlé des formations notamment d'animateur école d'arbitrage et accompagnateur JAJ



Tournoi Fémini'hand

3^{ème} édition du Fémini'hand dans la Loire, celui-ci a eu lieu le 24 mars dernier au Gymnase Jean Gachet à St Etienne, avec l'appui des filles de l'équipe 1 du SEM42. Il est à noter un manque de représentation des différents clubs de la Loire, 7 clubs sur les 11 que disposent les catégories -9 et -11 Filles.

Seulement 40 filles licenciées sur les 170 possible, cette année c'est une déception !



Intercom Filles : notre équipe qualifiée pour la poule haute, contre le Gard, le Var et les Bouches du Rhône termine 4^{ème}.



Intercom garçons : qualifié en poule honneur cette équipe termine 1^{ère} et se rend le 21 avril à Belfort, rencontrer les Vosges, l'Ain, et le Nord Franche Comté.



Inter ligues Filles : Ils se sont déroulés du 3 au 5 avril à Roanne, ils ont réunis 260 jeunes filles nées en 2003 et 2004, 40 personnes encadrement 16 arbitres. Manifestation en présence des sélectionneurs nationaux des équipes de France Olivier Krumbholz, et Eric Baradat Roanne a réuni plus de 40 bénévoles sur les 3 jours. 350 chambres ont été mises à disposition et 3000 repas servis 2 minibus par délégation.



Rappels :

- 1- Date assemblée Générale qui aura lieu le samedi 15 juin à RIORGES
- 2- Obligations :

Article 95.3 Joueur sélectionné : Tout joueur désigné pour participer à un match de sélection (nationale, régionale, **départementale** ou de ville) ou à **un entraînement préparatoire à une sélection**, qui déclare être indisponible, est tenu de justifier de son indisponibilité ou de son absence.

Dans ce cas, **il ne peut prendre part à aucun match à la date pour laquelle il était convoqué. Sans justification**, il est suspendu **par la commission de discipline de l'instance concernée** qui instruit le dossier selon les dispositions de l'article 22 annexe 6 du règlement disciplinaire fédéral. La Fédération, la ligue ou **le comité** peut, sur demande de l'intéressé présentant une excuse valable, le relever de cette interdiction.

Article 116.3 ——— Tout joueur sélectionné est prévenu sous couvert de son club.
Si un club ne fait pas suivre une convocation, une pénalité financière est prononcée (voir le *Guide financier*).

En outre, le président du club fautif, sur décision de la commission de discipline concernée, statuant selon les procédures du règlement disciplinaire fédéral, peut être suspendu de toute activité handball pour une période mentionnée à l'article 22 annexe 6 du règlement disciplinaire fédéral.

Article 116.4 ——— Les ligues ou comités auxquels appartiennent les clubs sont informés, en même temps,

Article 116.5 ——— Tout dirigeant de club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de disputer un match de sélection ou un entraînement peut être suspendu, sur décision de la commission de discipline concernée, statuant selon les procédures du règlement disciplinaire fédéral, de toute activité handball pour une période mentionnée à l'article 20.1 annexe 6 du règlement disciplinaire fédéral.

Il en est de même pour un joueur jouant volontairement au-dessous de sa forme.

Règlement disciplinaire : Sanctions

Annexe 6 de l'article 20.1					
Origine de l'engagement des poursuites		Type de faute concernant un joueur sélectionné	Qualification de la faute	1 ^{re} faute	1 ^{re} période probatoire
Rapport ou témoignage	A	Joueur sélectionné présentant une indisponibilité non justifiée	Manquement à l'éthique sportive	2 dates maxi	6 mois
	B	Président d'un club, d'une association ou d'un organisme qui ne fait pas suivre une convocation d'un joueur à un match de sélection	Manquement à l'éthique sportive	5 dates maxi (départemental) 8 dates maxi (régional ou national)	6 mois
	C	Dirigeant conseillant à un joueur sélectionné de ne pas participer à un entraînement ou un match de sélection	Manquement à l'éthique sportive	6 dates maxi	6 mois
	D	Sélectionné jouant volontairement au-dessous de sa forme	Manquement à l'éthique sportive	6 dates maxi	6 mois

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le Président du Comité
Jean-Pierre DEFOUR



La Secrétaire Générale
Elizabeth QUEROL

